No. ____________

THE TRVSTEES OF THE PVBLIC LIBRARY
LVX OMNIVM CIVIVM
OF THE CITY OF BOSTON
1852 · 1878

Ms. f Fr.
160
(385)~(424)

Bau du Mouvement des Troupes.

Versailles Le 10. janvier 1783.

vol. 4

1783-1785

J'ai reçu, Monsieur, avec La Lettre que vous m'avez fait L'honneur de m'écrire Le 30 du mois dernier les Trois etats des Volontaires ou non Volontaires qui ont été entretenus à Morlaix et qui ont été réformés ou renvoyés à Leurs Corps Conformément à ce que je vous ai mandé par ma Lettre du 30. 9bre 1782. je vous remercie du Détail dans Lequel vous etes entré pour me faire Connaitre La Véritable situation de ces hommes ainsi que leurs destinations. je vais me faire rendre Compte de ce qui poura etre fait en faveur du Nd. Thomas de Ligné volontaire du Regt. de Bresse qui est Paralisé des deux Bras et que vous proposés de Placer dans un hopital de Charité.

J'ai l'honneur d'être avec un Parfait attachement, Monsieur, votre Très humble & Très obeissant Serviteur.

Ségur

5444/4

9.

M. Le Cte de Langeron

(35)

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 16. Janvier 1783.

Je vois, Monsieur, par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 9. Xbre. dernier que M. de Livarot étant parti lorsque vous avés reçu ma dépeche du 19. 9bre. vous n'avés pas cru devoir faire remettre à l'officier resté à Brest avec le détachement du Régiment d'Armagnac les 1200.# que je vous annonçois pour être employées aux réparations en tous genres des hommes qui le composent. Je vais en conséquence prévenir M. de Serilly afin qu'il puisse retirer l'ordre qu'il a donné au trésorier Principal en Bretagne; ce qui reste à Brest du Régiment d'Armagnac pouvant avoir des besoins de remplacements et réparations à l'habillement du linge et chaussure, vous voudrés bien les ordonner ainsi que pour les Soldats des autres Régiments qui ayant été faits prisonniers, seroient dans le même cas.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte. de Langeron

(386)

Bau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 16. Janvier 1783.

J'ai reçu, Monsieur, avec les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 18 et 25. Xbre dernier, les Etats de l'embarquement des troupes destinées à passer aux Colonies, par lesquels je vois que 4121. hommes tant de bonne volonté que tirés de l'artillerie et provenants des Dépôts de Recrues établis en france, ont été embarqués. Le total des Détachements destinés pour les Isles du vent et sous le vent, montant, déduction faite des 560. qui ont du s'embarquer à Toulon, à 4289. il en reste 168. hommes soit aux hopitaux en Bretagne ou dans ceux de la Route. Je suis persuadé que vous aurez fait particulièrement le relevé de ceux qui ne se sont pas trouvés présent lors de l'embarquement, et je vous prie de m'en faire passer un état nominatif en distinguant les Régiments d'où ils sortent.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

M. Le Cte de Langeron

(387)

A Versailles le 16. février 1783

Le M. Duparc Capitaine au Régiment de Bearn, me marque, Monsieur, que vous lui avés ordonné de me rendre compte de la détention dans les prisons de Carhaix du Nᵉ. Charles Tersé Dubourgeon, Soldat d'un détachement du Régiment de Champagne qui a été arrêté après s'être absenté du Dépot sans permission. Comme il est hors d'état d'être embarqué, je viens de donner des Ordres, ainsi que vous le désirez pour le faire conduire à son Régiment, mais je vous prie de ne jamais charger des Officiers de la correspondance qui vous concerne.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant serviteur.

Ségur

M. le Cᵗᵉ de Langeron Mᵃˡ. de Camp Commandant à Brest.

B.^au^ du Mouvement des Troupes.

Versailles le 22. fevrier 1783.

Il m'a paru, Monsieur que vous vous proposiez de profiter du Départ des Détachements de garnison des vaisseaux qui sont dans les environs de Brest pour faire rejoindre les volontaires des mêmes Régiments qui ont fourni ces Détachements et qui sont rassemblés à Morlaix et je ne doute point que vous n'ayiez adressé vos ordres en conséquence. je vous prie de suivre cette disposition à mesure qu'il rentrera d'autres détachements pour renvoyer aussi à leurs Corps les autres volontaires des mêmes Régiments qui resteront à Morlaix après le Départ de Ceux ci.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur votre très humble Et très obeissant serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron

(37)

Versailles le 30 mars 1783.

D'après les depêches Monsieur que je viens de recevoir de M. le Comte d'Estaing, je m'empresse d'avoir l'honneur de vous prévenir que la division de la flotte qui doit se rendre a Brest a fait voile de Cadix pour ce port le seize de ce mois.

J'ay l'honneur d'être avec un très parfait attachement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

[illegible signature]

M. le Cte de Langeron

(390)

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 11. Avril 1783.

Le Roi ayant considéré, Monsieur, qu'il pourrait y avoir plusieurs inconvéniens à renvoyer à leurs Régiments respectifs les Volontaires revenus sur le Convoy de Cadix qui étaient destinés pour les Troupes du service de terre employées aux Colonies, je vous préviens que Sa Majesté a décidé.

1°. que le Régiment de Rouergue conserverait tous les volontaires qu'il a reçus, par incorporations, depuis son embarquement à Brest.

2°. que tous les français qui ont été également incorporés dans le Régiment de Hesse Darmstadt en seront retirés pour être réunis aux autres.

3°. que si, conformément à la lettre que j'ai écrite le 23 Janvier dernier, à M. le Mis d'Aubeterre, et dont je vous ai adressé copie, vous avez déjà fait entrer aux Régiments qui sont en Bretagne leurs volontaires revenus de Cadix, l'intention de Sa Majesté, est qu'ils y restent; dans le cas contraire, il faudra également les réunir aux autres.

4°. que l'on rassemblera à Belle-Isle en mer, le plus grand nombre de ces Volontaires,

M. le Cte de Langeron

c'est a dire autant que cette place pourra en contenir, avec le seul corps de Nassau Siegen qui doit en former la garnison à l'époque du 21. de ce mois, et je pense que l'on pourra y en placer au moins 2000. Sa majesté vous autorise en conséquence à faire les dispositions que vous jugerez les plus convenables pour les y faire venir, en observant, comme je l'ai déja mandé de leur donner des escortes suffisantes pour les contenir en bonne discipline, mais ayant d'envoyer ces hommes à Belleisle vous voudrez bien constater leur situation, et réformer tous ceux qui seront hors d'état de servir, je vous prie aussi de m'adresser un état nominatif par Régiment, tant de ceux qui seront compris que de ceux que vous aurez réformés.

5.° A l'égard de ceux dont la totalité de ces volontaires ne pourra pas être logé à Belleisle, il faudra assigner un emplacement au surplus, dans

Ville qui vous paraîtra la plus convenable à cet effet.

6°. Sa Majesté vous autorise aussi à faire pourvoir aux réparations, et remplacement les plus urgens dont ces hommes auront besoin.

7°. L'intention de Sa Majesté est de faire incorporer ces volontaires dans les différens Régimens pour lesquels ils étaient destinés aussitôt qu'ils rentreront en France.

Je préviens M. le Cte. de Ségur de ces différentes dispositions.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

P.S. Je vous observe, Monsieur, que les anciens soldats ou recrues qui étoient destinés pour les Regts. ou Bataillons qui ont un Bataillon ou un dépôt en france et qui en avoient été tirés pour les recruter en amérique doivent être renvoyés auxd. Bataillons ou Dépôts et qu'il n'est point question de les réunir aux volontaires; je vous adresserai des routes à cet effet, aussitôt que vous aurés bien voulu me

faire connoître la composition de ces
détachemens et les Cantonnemens qui leur
ont été assignés. /.

Bureau du Mouvement des Troupes

V^lles le 18 avril 1783.

Je vous previens, Monsieur, que j'adresse les ordres du Roi à M. le Cte de Goyon pour le départ des Régimens de Rouergue, Royal Hesse d'Armstatt et des differens détachemens rentrés avec le convoy de Cadix qui doivent rejoindre leurs régimens ou leurs dépots. j'en joins ici l'état qui vous fera connoitre les époques de leurs départs; vous voudrez bien faire vos dispositions en Conséquence en observant d'attacher des officiers et des escortes aux détachemens que vous jugerez en avoir besoin et qu'il faudra faire armer s'ils ne le sont pas.

Le détachement de 60. hommes du Régt de Berwick qui est à Quimperlé y restera jusqu'à l'arrivée d'une escorte qui va partir de son 1er Bataillon pour l'aller prendre et le conduire à Landrecy et j'adresserai par la suite la route nécessaire à cet effet.

Je mande à M. le Cte de Goyon de s'entendre avec vous pour exécuter les intentions de Sa Mté relativement au départ et à la marche des troupes

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obeissant Serviteur.

Ségur

M. Le Cte de Langeron

à Versailles le 25 avril 1783.

Vous pouvés vous rappeller, Monsieur, que je vous ai communiqué dans le tems des plaintes que les fermiers Généraux m'avoient adressées contre plusieurs Détachemens de troupes qui lors de leur passage à Laval et à vitré avoient fait la contrebande et s'étoient portés aux excès les plus graves envers leurs Employés. ils ont déféré de nouveaux desordres à Mr. d'ormesson dans un mémoire, dont je joins ici copie. vous y verrés que les Détachemens qui ont passé à Mayenne et à Ernée le 14. et le 17. du mois dernier se sont livrés au faux saunage à main armée, et que les fermiers Generaux demandent qu'il soit pris les mesures nécessaires pour prévenir le renouvellement de ces desordres. une pareille

Mr. Le Cte. de Langeron Mal. de Camp à Brest

Contravention aux dispositions des ordonnances portant un préjudice notable aux Interets des fermes du Roy, Sa Majesté à qui j'en ai rendu compte vous charge d'enjoindre aux Commandants des Détachements des Corps qui doivent partir de Brest ou des villes voisines pour se rendre à leur destination, de faire battre un ban en arrivant dans les villes qui sont sur les frontieres de la Bretagne et du Maine, pour déffendre aux soldats d'en sortir jusqu'au moment de leur départ sous quelque prétexte que ce puisse être, et sous peine d'etre mis au Conseil de guerre, et d'être condamné aux peines portées par les ordonnances contre les militaires convaincus d'avoir fait la contrebande, de plus

des sentinelles à toutes les portes ou à
toutes les avenües de ces villes, avec
ordre d'arreter tous les soldats qui
tenteroient de sortir, et de commander
de deux en deux heures et notamment
pendant la nuit des patrouilles
pour faire éxécuter ponctuellement
le Ban - vous voudrés bien en
même tems les avertir que sa
Majesté les rendra personellement
responsables de la fraude et des
éxcès qui pourront être commis
par la troupe qui leur sera
subordonnée, au surplus vous pourrés
ajouter aux ordres cydessus mentionnés
tous ceux que vos lumieres et
votre éxperience vous suggereront
pour contenir ces militaires,
et vous aurés agréable de
m'informer de ce que vous aurés
fait en conséquence —
J'ai l'honneur d'etre avec un parfait
attachement, Monsieur, votre très
humble et très obéissant serviteur

Eyllia

Copie

Mémoire

Les fermiers Generaux n'ont pû apprendre qu'avec beaucoup de reconnoiss.ce que le Ministre de la guerre sur leur représentations ait bien voulu donner des ordres à Mrs. les Command.ts dans les Provinces de l'interieur du Royaume pour prévenir les desordres constatés précédement de la part des troupes lors de leur passage dans ces mêmes provinces. ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'ils remarquent que les mesures qui ont été recommandées pour arreter les excès et la licence des soldats, et dans lesquelles Mrs. les Officiers et Command.ts ont employé vis avis d'eux la plus grande fermeté soient devenus infructueuses et semblent au contraire leur avoir donné plus d'audace à s'y livrer. c'est ce que leur annonce le compte qui vient de leur être rendu par leurs preposés superieurs du Département de Laval

duquel il resulte que les brigandage des troupes est aujourd'huy à son comble et qu'animé par l'impunité elles se livrent au plus grand desordre

en effet ils ont eté informés que le 14. de ce mois 70. soldats en sejour à Mayenne ont paru a Ernée à une heure après midy venant de Bretagne et chargés de sel, ils marchoient sur trois colonnes le fusil en bandoulière le sabre nud d'une main et de l'autre un pistolet. ils étoient entrés la nuit précédente; mais les Employés excedés de fatigue par les mouvemens qu'ils avoient été obligés de se donner étoient alors à prendre un repos qui leur devenoit extrêmement nécessaire. ces soldats auxquels le signalement du controleur et du Capitaine gal. avoit été donné annonçoient hautement le dessein ou ils étoient de se porter vis avis d'eux au plus grand excès, ils insulterent même un particulier

qu'ils présumerent être L'indeux et vis a vis lequel sans quelques paysans qui le conduisoient ils se seroient portés aux derniers excès.

Le 17. – 170. autres soldats arriverent de fougeres en la même ville d'Ernée et leurs Equipages dont la visite la plus exacte fut exigée même par le Commandant se trouverent contenir 1500.# de faux sel cette circonstance détermina cet officier à prendre toutes les précautions possibles ; mais malgré les Postes qu'il etablit aux sorties de la ville, les patrouilles auxquelles il ordonna d'être toujours en mouvement. 60. soldats trouverent encore moyen de s'échapper sur les huit heures du soir —

Les menaces faites hautement par ces soldats contre le Capne. gal. dont ils ont juré la perte ne peuvent qu'exciter les craintes les plus vives sur les excès auxquels ceux qui doivent

venis après eux ne manqueront pas de se porter surtout dans un Canton où le peuple est le premier à les animer contre tout ce qui tient à la ferme générale

Les fermiers g.aux entrevoyent avec la plus vive inquiétude combien le parti de repousser la force par la force entraineroit d'affaires malheureuses, combien d'ailleurs elles se multiplieront d'après la fréquence des passages, auquel va donner lieu le débarquement de l'armée de Mr. Le Cte. d'Estaing, relativement auquel L'Etapier d'Eu a reçu des ordres de faire des approvisionnements pour six mille hom.

dans cet Etat des choses les fermiers gaux ne croyent pouvoir assés insister sur la nécessité d'informer le Ministre de la guerre du juste sujet de leurs craintes, afin qu'il prenne au plutôt les mesures urgentes et efficaces auxquelles son autorité seule peut procurer tout l'effet qu'exigent la conservation des interets du Roy et la sureté de ceux qui sont préposés pour empêcher qu'il n'y soit donné atteinte.

Lû à l'assemblée du 1er avril 1783

Bau. du Mouvement des troupes.

A Versailles le 25. avril 1783.

Je reponds sur le champ, Monsieur, à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 18. de ce mois, je vous ai mandé par la mienne du 11. que l'intention du Roy étoit que le Régiment de Rouergue conservat tous les Volontaires qui y avoient été incorporés depuis son embarquement a Brest, il paroit cependant que vous vous proposés de ne lui laisser que ceux qui lui apartiennent. Si vous en aviés déja fait sortir ceux qu'il a reçu de différents Regts. emplacés hors de la Province de Bretagne, Vous voudrés bien donner vos ordres afin qu'ils quittent les cantonnemens que vous leur avés assignés dans les environs de Brest, pour rentrer sur le champ dans le Regt. de Rouergue; mais cette disposition n'aura pas lieu à l'égard des Regts. de Flandres et de Poitou qui ont déja reçu leurs Volontaires et qui doivent les conserver.

Sa Majesté aprouve également que vous ayés separé des détachements de garnison de Vaisseaux les Volontaires des mêmes Regts. dont vous les aviés chargés et que vous ayés aussi repris à son compte tous les hommes provenans des volontaires qui sont aux hopitaux; il faudra en conséquence les

M. Le Cte. de Langeron

faire passer a Belleisle à mesure qu'ils seront rétabli

Vous aurés vû par l'état du mouvement joint à ma lettre du 18. de ce mois, que j'ai adressé à M. le C.te de Goyon, toutes les routes nécessaires pour la marche des Régts. ou détachemens revenus de Cadix qui doivent sortir de la Bretagne dans ce moment.

Les précautions que vous proposés de prendre pour contenir et pourvoir aux besoins des Volontaires qui doivent être rassemblés à Belleisle paroissent tr convenables, Sa Majesté vous autorise en conséqu a charger un Lieutenant Colonel ou un major du commandement de cette troupe et à lui donner le nombre d'officiers et Bas officiers que vous jugeré necessaire pour le seconder, en les prenant tant da ceux de la garnison de Brest que dans ceux qui éto chargés de la conduite de ces Volontaires jusqu'en amérique, Sa Majesté sera disposée a avoir ég à l'utilité des services que les uns et les autres lui auront rendu dans cette occasion, d'après le compte que vous en rendrés.

Sa Majesté aprouve que les motifs qui

vous ont déterminés a Suspendre le renvoy, à Nantes des ouvriers des Compagnies de Croyer et dela tour pour les employer aux réparations à faire à l'artillerie rentrée a Brest sur les Vaisseaux revenus de Cadix.

Vous avés très bien fait de mettre les Volontaires tirés de tous les Régts. d'Artie. sous la police des deux Compies. du Régt. de Metz qui sont à Morlaix, je vous informerai par la suite des intentions de Sa Majesté sur leur destination.

Je vois avec peine que le nombre des malades augmente journellement et que les maladies sont fort graves, je Suis bien persuadé de toute l'attention que vous donnés à cet objet important.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéïssant serviteur.

[signature]

Rennes le 28. avril 1783.

J'envois, mon cher comte, à M. le Cte. de Maillé les Routtes des détachements

de Royal italien partant le 10. may de vannes pour aller à l'isle d'oleron.

un détachement d'anjou partant le 10. may d'auray pour aller à aras.

un détachement d'Enghien partant de vannes le 10. may pour aller à St. Messan.

un détachement de vexin partant d'auray le 10. may pour aller à Dunkerque.

un détachement de Dillon partant de quimperlé le 16. may pour aller à Bouchen.

un détachement d'irlande de Walsh partant de quimperlé le 16. may pour aller à Mezière

un détachement de penthièvre partant de quimperlé le 16. may pour aller à Metz.

un détachement de Royal Comtois partant de vannes le 20. may pour aller à Givet.

un détachement de Blesois partant de vannes le 12. may pour aller au Chateau trompette.

Le Regt d'infrie allemande de Royal hesse darmstad
partant d'gamecourt Le 30. may pour aller à Landau

Je vous Envois Directement, mon Général les
Routtes pour Les détachements d'infrie

de Barry
de Royal auvergne
d'auxerrois
de Rohan Soubise
d'armagnac
de vermois
de Beauce
de Chartres
de touraine

Et j'Envois Directement La Routte, Et L'ordre du
Roy au Regt de Rouergue, partant Le premier
juin de Guingamps, pour aller à Metz.

voila tout ce qui Est venu dans le pacquet.

J'ajoutte icy L'Extrait de la Lettre que m'a Ecrit
Le 18. M. Le Mis de Segur.

J'Envois a Monsieur Le Comte de Langeron
notte du départ de ces troupes Et je lui mande
d'attacher des Escortes aux détachements qui
pourront En avoir besoin, Et de les faire armer
s'ils ne le sont pas, je vous prie de vous entendre

avec lui afin que Les intentions de Sa Majesté soient Remplies à cet Egard.

M. le Mis. d'Aubeterre m'a aussy mandé du 23. que la marche pour Les detachements de volontaires Est très bien Réglée, Et queles précautions pour La police sont suffisantes, mais qu'il faudra Leur donner des officiers à Belle isle.

J'en Reviens à votre Lettre du 23. d'après les opérations il me paroist que vous êtes à portée de me mander à peu près ce que vous compté Envoyer à Belle isle, parceque Mrs. de la Commission me prient de les en instruire le plustost que je pourrai.

Ce que vous aver besoin de moy, vous me le direz.

L'ordre Est Envoyé pour mener à Brest Les deux hommes du Regt. de toul.

Je vais Communiquer à la commission L'Etat des ordres donnés à Brest depuis Le 3. mars, jusqu'au 23. avril inclusivement.

Vous Connoissez mon cher Comte, tout Le vif, Le sincere attachement, que je vous ai voüé pour toujours. goyon

A Versailles le 8. may 1783.

Bau du Mouvement des Troupes

Je vois avec peine, Monsieur, par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 30. du mois dernier que le nombre des malades est toujours considérable parmi les troupes revenües de Cadix, ce motif m'avoit fait juger qu'il pourroit être nécessaire de suspendre leur mouvement; mais comme vous observés que les medecins pensent que l'air que ces troupes respirent en Bretagne peut beaucoup contribuer aux maladies qu'elles éprouvent il paroit préférable de les en retirer le plustot possible.

Vous devés maintenant avoir reçu ma lettre du 25. avril qui répond à toutes les observations que vous m'avés faites par la votre du 18. concernant les Volontaires; le parti que vous avés pris de les faire passer par mer, à Belleisle, est on ne peut pas plus sage, et vous ferés très bien d'en user de même à l'égard des Convalescens à mesure qu'ils seront rétablis.

Il est sans doute bien à désirer que l'on puisse parvenir à arrêter les 11. Volontaires du Régiment d'Orléans qui sont désertés du Régiment de Rouergue

M. Le Cte. de Langeron.

le même jour qu'ils y étoient rentrés après avoir pillés la voiture qui portoit les équipages de leur detachement, le R[oi] aprouve d'ailleurs la proposition que vous faites de Mettre ces onze hommes au Conseil de Guerre.

Je ne connois point au juste ni M. Le M[arqu]is de Castries nonplus, le nombre ni l'espece des troupes qui pourront rentrer avec M. de Vaudreuil, nous Savons seulement qu'il doit ramener les Régiments de Bourbonnois, Soissonnois, Saintonge, R[oya]l Deux Ponts et le second B[ata]i[llon] d'auxonne artillerie; mais on ignore la quantité des autres troupes que ce Commandant aura pu prend[re] aux Isles du Vent et sous le Vent pour completter l'encombrement des Vaisseaux de son escadre.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur

[signature]

A Versailles le 10. may 1783.

Bau. du Mouvement des Troupes

Le Roy ayant considéré, Monsieur, qu'il pouvoit être utile au bien de son Service de suspendre le départ des Régiments de Rouergue et de Rl. hesse d'armstatd, à cause du grand nombre de malades qui y existe encore; je vous previens que j'adresse les ordres de Sa Majesté à M. Le Cte. de Goyon pour fixer le départ de Rouergue au 12 Juin au lieu du 5. et celui de Rl. hesse au 10. du même mois au lieu du 30. may.

Je mande aussi a cet officier Gal. que l'intention de Sa Majesté est que ces deux Régts. tirent le semestre et en jouissent jusqu'au 15. 7bre. prochain.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant Serviteur.

[signature]

M. Le Cte. de Langeron

Bureau du mouvement des Troupes.

à Versailles le 30 mai 1780.

M. le C.te de Rieux demande avec instance, Monsieur, qu'on fasse rejoindre le détachement du Régiment de Foix que vous avez proposé de laisser à Morlaix, pour contenir les Volontaires et les convalescents qui y étaient rassemblés, vous savez, Monsieur, qu'indépendamment des 300. hommes dont ce détachement fait partie, et qui sont séparés du Corps depuis le mois de Mars 1780. ce Régiment en avait déjà fourni 500. dès le mois d'avril 1778. sur l'Escadre de M. le C.te d'Estaing en sorte qu'il a plus besoin qu'aucun autre d'être réuni, je vous prie cependant de me marquer si vous ne trouvez point d'inconvénient à faire rentrer le détachement dont il s'agit. j'attendrai votre réponse pour prendre un parti à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

M. le C.te de Langeron.

a Versailles le 20. may 1784.

J'ay l'honneur de vous informer, Monsieur, que, sur le compte que j'ay rendu au Roy de l'ancienneté des services du s. De Nauborel capitaine commandant dans le Régiment d'Infanterie de Penthièvre, et de l'impossibilité où il est de les continuer par ses infirmités, sa Majesté a bien voulu luy accorder une pension de retraite de sept cens livres.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mis de Ségur

M. le Cte De Langeron.

Copie de la lettre écritte par M. Le Mis de Segur à M. Le Cte de Langeron le 2. Juin 1783.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18. du mois d.^er, la Copie de l'Etat qui vous a été remis par M. Le Cte d'hector de la Composition des Détachemens d'Infanterie nécessaires pour la Garnison des Vaisseaux et fregattes de différens rangs. Le Roy aprouve que vous vous conformiez à cet Etat pour la formation des Détachemens qui seront fournis à l'avenir pour ce Service; Je dois seulement vous observer que les détachemens qui seront embarqués sur les Vaisseaux à trois Ponts devant être de 234. hommes et ceux sur les Vaisseaux de 80. Canons de 160, il me paroitroit convenable de faire commander les Premiers par un Capitaine Commandant, un Capitaine en Second et un Lieutenant, et les Seconds par un Capitaine Command.^t ou en Second et un Lieutenant, quant au nombre des Sergents et Caporaux il devra sans doute être proportionné à la force de ces Détachemens, et je Scais que l'on ne peut mieux faire que de s'en remettre à votre attention, ainsi vous voudrez bien en user, à cet égard,

comme vous avez fait jusqu'àprésent, Sa Majesté vous laisse même aussi le choix des grades des officiers à embarquer sur chaque Vaisseau, pourvû que le nombre n'excéde pas celui qui est prescrit par le Réglement du 25. mars 1765. qui doit avoir son éxécution à l'avenir ainsi que je vous l'ai mandé par ma lettre du 3. may. Mais l'Intention de sa Majesté est que ce Réglement soit absolument sans effet rétroactif, et qu'en conséquence il n'ait aucune réduction dans le nombre des officiers embarqués sur les Vaisseaux qui sont actuellement armés dans le Port ou dans la Rade de Brest.

J'ai l'honneur &c.

R/ Le 16 Juin

A Versailles le 5. Juin 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23. du mois dernier, avec l'Etat que vous y avez joint des deux Compagnies du Régiment de Metz qui avoient été déstinées à passer dans les Colonies de l'amérique, ainsi que des Volontaires de l'artillerie qui avoient également été désignés pour la même déstination et qui depuis leur rentrée à Brest ont été envoyés à Morlaix. Je ne puis qu'être de votre avis sur la difficulté qu'il y auroit de renvoyer en sureté les Volontaires dans chacun des Régimens qui les ont fournis; Mais comme ces hommes, depuis qu'ils ont quitté ces Régimens, apartiennent éffectivement à celui de Metz, ils pourront attendre à Strasbourg où est le fonds de cette Troupe, ainsi qu'ils le feroient à Morlaix, le retour des douze Compagnies de l'amérique dans lesquelles ils étoient déstinés à être incorporés; D'ailleurs en les faisant rendre dès à présent, dans cette premiere Ville, avec les deux Compagnies de La Barre et de Saucy, il en résultera que Morlaix n'en aura que plus de vuide pour les Troupes attendües des Colonies, qu'en suposant que ces Troupes soient atteintes de maladies scorbutiques, elles se communiqueront d'autant moins, au moyen du départ antérieur des d.es deux Compagnies et des hommes qu'elles ont avec elles, que ces hommes marcheront sous leur police et discipline, attendront à Strasbourg l'arrivée des douze autres Compagnies, y seront alors incorporés, y seront payés comme surnuméraires, ainsi qu'ils le sont

M. le C.te De Langeron M.al de Camp. à Brest.

à Morlaix, et que le tout y sera et mieux instru[it]
dans l'objet de son Service et mieux contenu
qu'il ne peut l'être dans cette derniere Ville; Tou[tes]
ces considérations ont déterminé le Roi à décide[r]
que tout le détachement d'artillerie actuellement
à Morlaix et composé suivant votre Etat, de
trois Capitaines, d'un Lieutenant en premier, de
cinq Lieutenans en second, de deux en troisieme
et de 194. hommes, seroit envoyé, sans plus
attendre, à Morlaix; Je joins icy les ordres que
j'ai fait expédier enconsequence, et que vous
voudrés bien adresser pour leur éxécution; Je vous p[rie]
aussi de faire remettre en même tems, au
Commandant du Détachement, une copie de cette
Lettre, afin que ce qui y est préscrit relativement
aux Volontaires, ne souffre pas de difficulté à
l'arrivée à Strasbourg.

Je suis avec un parfait attachement,
Monsieur, Votre très humble et très obéissant
serviteur.

Ségur

25

Bureau du Mouvement des Troupes. à Versailles le Juin 1783.

Rép. le 16.

J'ai reçu, Monsieur, avec les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois dernier, les États de situation des détachements des Régiments de Limosin et de Blaisois qui étaient embarqués sur le Vaisseau le Victorieux et la frégate la Résolue. je vous adresse en conséquence deux Routes pour faire rejoindre ces Détachements, vous voudrez bien les faire mettre en marche. quant à la partie du même Détachement du Régiment de Limosin qui a été incorporée dans les Régiments Viennois et d'Auvergne l'intention du Roi est qu'elle soit retirée lors de l'arrivée de ces Régiments en France, et renvoyée au Régiment de Limosin.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

20.

M. le Cte de Langeron

o. ouvriers Le 4. Juillet

A Versailles le 7. Juin 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 29. du mois dernier au sujet des onze ouvriers de la Compagnie de La Cour et des neuf de celle de Croyer, qui sont occupés à Brest, tant à raccommoder les affuts de l'arsenal, qu'au désarmement de la Côte; Dès que ces operations seront terminées du 15. au 20. du présent mois, je joins icy une route au moyen de laquelle les onze ouvriers de La Cour pourront rejoindre alors ainsi que vous le proposés, le fonds de leur Compagnie à Strasbourg; J'ai laissé en blanc l'époque de leur départ que vous fixerés suivant les circonstances.

A l'égard des neuf ouvriers de la Compagnie de Croyer, qui avoient été destinés à aller recruter celle qui est en amerique, Comme ils ont dans le tems été suprimés des Controlles de cette premiere Compagnie, et que la seconde doit rentrer incéssamment en France, ils y seront alors incorporés, et attendront jusques là à Brest, où il sera possible de rendre leur séjour utile en les employant aux réparations de l'artillerie qui débarquera successivement.

Je suis avec un parfait attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur./.

Ségur

4.

M. Le Cte de Langeron Mal de Camp./.

à Brest.

Bureau du Mouvement des Troupes

À Versailles le 10. Juin 1783.

Je joins ici, Monsieur, l'État des Troupes qui doivent débarquer en Bretagne dans le courant de ce mois suivant l'avis qu'on a reçu par M. M. de Vaudreuil et de Bellecombe, je sais que vous avez prévenu les intentions du Roi en vous occupant de concert avec le Cte de Goyon, des dispositions relatives aux Cantonnements de ces Troupes, vous aurez sûrement pourvu aussi à la nécessité de faire recevoir et traiter les malades dans les hôpitaux, vous sentez combien cet objet est intéressant et vous y donnerez toute l'attention qu'il exige. Vous voudrez bien également procurer à ces Troupes, tous les secours dont elles pourront avoir besoin au moment de leur arrivée.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

M. le Cte de Langeron.

État des Régiments dont le Retour en france Est annoncé par les dernières Dépêches reçues de St. Domingue —

Régiments.	Ports où ils doivent débarquer
agénois	Nantes
Cambrésis	
Bourbonnais	
Soissonnais	Brest.
Saintonge	
R.al deux Ponts	
2.e B.on d'auxonne art.ie	
Enghien	L'orient

Bureau du Mouvement des Troupes

A Versailles le 12 Juin 1783.

Je vois, Monsieur, par les nouvelles dépeches que je viens de recevoir de M. Le Bon. de Viomenil que les vaisseaux qui transportent le Regiment de Soissonnois ont été destinés pour Toulon et qu'il y a toute apparence qu'il ne débarquera plus à Brest. Je ne perds point de tems à vous prévenir de ce changement de disposition afin que vous fasiés les votres en conséquence.

Je vous informe aussi que l'intention du Roi est que les Regimens qui doivent débarquer en Bretagne tirent le semestre en arrivant pour en jouir jusqu'au 25. Septembre prochain. Vous voudrés bien leur faire part de cette décision afin qu'ils s'y conforment, et autoriser le Commissaire des guerres à dresser le procès verbal de semestre. le tems paroitra peut être court aux officiers qui seront dans le cas de profiter du semestre, mais Sa Majesté n'a pas jugé apropos d'intervertir l'ordre établi, afin de ne pas priver de cette grace les officiers qui doivent en jouir à commencer du 1er octobre après le retour de ceux qui

M. Le Cte. de Langeron.

se seront absentés les premiers. Je vous prie également de vous faire remettre et de m'adresser sans délai l'état des congés absolus d'ancienneté qui ont expirés et qui doivent expirer au premier Juillet prochain dans ceux de ces Régimens qui débarqueront à Brest, afin que je puisse vous informer des intentions de Sa Majesté à cet égard.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Ségur

À Versailles le 18. Juin 1783.

Parmi les brevets de vétérans que je vous ai adressés, Monsieur, le 17. Mai d.er pour les Reg.ts qui ont servi en Amérique sous les ordres de M. le C.te de Rochambeau il y en a pour celui de Soissonnois. Mais comme ce Corps doit débarquer à Toulon je vous prie de faire passer à M. de Coincy Lieutenant général Commandant en ce Port les brevets et médaillons destinés pour ses vétérans afin qu'ils puissent en être décorés aussitôt après leur arrivée.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur

Le M.al de Ségur

M. le C.te de Langeron.

B.au du Mouvement des Troupes

R. le 25. Juin

A Versailles le 19. Juin 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11. de ce mois avec l'état qui y étoit joint des troupes et des passagers débarqués à Brest par les fregattes du Roy la Gloire, la Danaée et l'Astrée venant de l'Amérique septentrionale.

Le Roy aprouve les dispositions que vous avez faites tant pour les cantonnemens de ces troupes que pour faire fournir le pain et la solde au détachement de la légion de Lauzun, vous voudrés bien en user de même à l'égard du restant de cette légion lorsqu'il sera arrivé, et le réunir au détachement que vous avez placé à Treguier, il faudra également rassembler à Morlaix, s'il est possible, tous les détachemens du Corps R.al de l'artillerie, des Mineurs, et ouvriers qui doivent rentrer avec le convoy de M. de Vaudreuil, lorsqu'ils y seront réunis j'expédirai des ordres pour les faire rendre à leur destination.

Je joins icy deux Routes pour faire rejoindre les détachemens de garnison des fregattes la Danaée,

M. Le C.te de Langeron

et la Gloire que vous avés cantonnés à Lesneven; vous voudrés bien les faire mettre en marche aux époques fixées.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur

Le Mal de Ségur

B.[au] du Mouvement des Troupes.

Versailles le 19. juin 1783.

Je reponds sur le Champ Monsieur, à La Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire Le 15. de ce mois, à Laquelle étaient joints Copies de Celles de M. de Viomenil et l'état des Cantonnements que vous avez assignés aux Troupes qui doivent débarquer à Brest.

1°. Le Roi aprouve ces Cantonnements et sa Majesté s'en raporte à vous sur la manière dont les malades seront traités et soignés

2°. j'ai donné les ordres nécessaires pour faire passer sur le Champ à Brest les fonds suffisants, affin de faire délivrer des à Compte aux Troupes qui reviennent de L'amerique, au moyen de quoi, il sera inutile d'employer le moyen que vous proposiez pour s'en procurer en tirant sur M. de Biré

3°. L'intention de Sa Majesté est que les semestres soient tirés ainsi que je vous l'ai mandé par ma Lettre du 12 de ce mois mais Comme les officiers qui en profiteront en debarquant n'en jouiront pas longtemps, il sera accordé des Congés avec appointements sur La demande des mestres de Camp Commandants à Ceux qui auront un besoin urgent et indispensable de proroger Leur sejour chés eux. je vous observe Cependant

M. Le Cte. de Langeron.

que cette facilité ne sera accordée qu'après qu'ils se seront assurés qu'il restera suffisamment d'officiers à chaque Compagnie dont seront partie ceux pour lesquels ils demanderont des Congés. Sa Majesté veut bien d'ailleurs que les officiers qui vont jouir de semestre soient dédomagés l'année prochaine, en les faisant jouir de cette faveur dès le premier 7.bre il leur sera payé en avance deux mois d'appointements avant leur dép. pour aller en semestre cette année.

4.° Sa Majesté a aussi réglé que le Traitement dont ces Troupes ont joui en Amérique Continuera d'avoir Lieu pendant Le mois dans lequel elles débarqueront Et pendant deux mois en Sus.

5.° vous avés bien fait de prévenir M.r Le C.te de Maillé que le Rég.t d'Enghien doit débarquer à L'orient et Celui d'Agen à Nantes. je présume d'ailleurs qu'il en a été déja informé par M. Le C.te de Goyon

J'ai L'honneur d'Etre avec un parfait attachement Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur

Le M.al de Ségur

au B. du Mouvement des Troupes.

Le 2 juillet –

Versailles le 22 juin 1783.

Je pense Monsieur comme vous qu'il est préférable d'attendre l'arrivée du Regt de Foix qui forme la garnison du vaisseau l'Hercule pour le réunir à celui du même Regiment resté à Morlaix et faire rejoindre le tout ensemble ainsi que vous le proposez je vous adresserai une route à cet effet lorsque vous m'aurez informé de la réunion de ces deux détachements.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

Le Mal de Ségur

M. le Cte de Langeron.

a Versailles le 26. Juin 1783.

Ry Le 2. Juillet

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 19. de ce mois avec les differens états des congés d'ancienneté expirés ou qui expireront au 1.er juillet prochain dans les Regimens d'Infanterie de Bourbonnois, Saintonge, R.al Deux Ponts et le 2.e Bataillon du Reg.t d'auxonne du Corps R.al de l'artie., Le Roy veut bien faire délivrer, dès a present, la totalité de ces congés absolus Je vous prie d'en prevenir sur le champ les Commandans de ces Reg.ts et de leur prescrire de congedier ces hommes en quatre fois et a quatre jours de distance afin qu'il ne s'en trouve pas, en même tems, un trop grand nombre sur la même route; vous voudrés bien tenir particulierement la main a l'exécution de cette disposition.

Sa Majesté aprouve aussi

M. le C.te de Langeron

que vous fassiez également délivrer les congés d'ancienneté expirés dans les détachemens de garnisons de vaisseaux après leur débarquement ainsi que vous y avez déja été autorisé.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

Le M.[al] de Ségur

Bureau
de
habillement

A Versailles le 2. Juillet 1783.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Roi s'est chargé de faire pourvoir à l'habillement des Régiments d'Armagnac, Viennois, Agenois, Cambresis, Auxerrois, Rl. Auvergne, Touraine, Enguien, Auvergne, et détachements du Régiment de Metz du Corps Royal d'artillerie qui reviennent des Colonies. Il a été destiné pour contribuer en partie à cet habillement les marchandises qui sont à Brest à la garde du S. Rère sous les ordres de M. de Champeroux; c'est pourquoi je vous prie de vous faire rendre compte de la situation de ce magasin et de concerter avec M. de Champeroux la distribution à faire desd. marchandises, Gillets, Bas, souliers et Chapeaux, et particulièrement des Tricots et toile de 7/8 pour Culottes, à raison de 1 au. 7/12 de tricot et 7/8 de Toile pour chaque culotte. Lorsque ces Régiments seront rendus dans les lieux de leur nouvelle garnison il sera donné des ordres pour leur faire completter le surplus des marchandises necessaires pour l'exécution entière de leur habillement général. Vous voudrez bien pour cet effet recommander

M. Le Cte. de Langeron Mal. de Camp.

à M. de Champeroux, de m'envoyer exactement
et le plutôt possible les états des livraisons
et la situation dud. Magasin après cette
distributions.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait
attachement, Monsieur, votre très humble
et très obéissant serviteur.

Le Mis de Ségur

Le 14. Juillet

a Versailles le 2. Juillet 1783.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, une Route que je viens de faire expedier pour faire rendre de Morlaix à Verdun 19. Mineurs de la Compagnie de Chazelle dernierement débarqués de l'amerique septentrionale et commandés par le S. D'Ivory Lieutenant en 1.er de cette Compagnie; Je ne présume pas qu'ils puissent être d'aucune utilité dans cette premiere Ville, et je pense au contraire qu'il ne peut qu'être intéressant pour eux de se réunir le plutôt possible, à la Troupe dont ils font partie; Cependant Le Roi vous laisse le maitre de ne faire usage de la route cy jointe, qu'autant et que lorsque vous n'y trouverés pas d'inconvénient.

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Le M.is de Ségur

3.

M. Le C.te de Langeron M.al de Camp. à Brest.

Bureau du mouvement des Troupes

Le 11. Juillet

A Versailles le 4. Juillet 1783.

Je vous previens, Monsieur, que j'adresse les ordres du Roy à M. le Cte. de Goyon pour faire rendre les Régiments de Bourbonnois, Saintonge et Royal deux Ponts à leur nouvelle destination. Vous verrez par la notte cy jointe, les époques de leur départ et de leur arrivée; à l'égard du second Bon. du Régiment d'Auxonne, Je ne tarderai pas a envoyer aussi les ordres de Sa Majesté pour son départ.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mal. de Ségur

M. Le Cte. de Langeron.

Mouvement

---

de Lannion 22. Juillet — Saintonge — Sarrelouis — 31. aoust
de Guingamp 20. Juillet — R.al Deux Ponts — Landau — 5. 7.bre —
de Lamballe 10. Juillet — Bourbonnois ~~Metz~~ — 21. aoust. —
de Morlaix. 25. juillet. 2.e Bn. d'auxonne art.ie auxonne 2. 7.bre ..

...eau des Mouvements des Troupes.

à Versailles le 4. Juillet 1783.

Je vous aurais adressé, sur le champ, Monsieur, les deux exemplaires que vous demandez de l'ordonnance portant création de la légion de Lauzun, pour vous mettre en état de régler les décomptes de ce Corps, mais tous les exemplaires étant épuisés au département de la Marine, il m'est impossible d'en procurer. comme je pense, qu'il doit en exister plusieurs à l'Etat major, il vous sera facile de vous les faire représenter, et de faire solder ce qui se doit en conséquence.

Le Roi approuve, au surplus, les dispositions que vous avez faites, pour le départ des détachements qui formaient la Garnison des Vaisseaux le Northumberland, la Bourgogne, et les frégates la Danaé et la Gloire.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le M.is de Ségur

M. le Cte de Langeron

3.ᵉ du Mouvement des Troupes

Versailles le 5. Juillet 1783.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 27. du mois dernier l'état de situation des détachemens de garnison des vaisseaux qui sont rentrés au Port de Brest avec l'escadre de M. le M.ⁱˢ de Vaudreuil. Je joins ici les ordres nécessaires pour renvoyer ces différens détachemens à leurs Régimens; vous voudrés bien les faire mettre en marche aux époques fixées par leurs routes; il faudra aussi réunir sur la même route le détachement du Régiment de Foix resté à Morlaix, avec celui qui étoit à bord du vaisseau l'Hercule que vous y avés fait passer après son débarquement.

J'ai vu avec satisfaction les éloges qui vous ont été faits de la manière dont ces détachemens ont servi, vous devés être bien assuré de toute l'attention avec laquelle j'examinerai le compte particulier que vous vous proposés d'en rendre et de celle que j'aurai à le mettre sous les yeux du Roi.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

le M.ᵃˡ de Ségur

M. le C.ᵗᵉ de Langeron.

R. le 21.

Paris 14 Juillet 1783

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'informer de l'arrivée de la frégate La nimphe avec l'état du détachement du Regt. d'agenois qui etoit à son bord; Vous pouvez sans aucunes difficultés faire delivrer les semestres et les congés absolus à ce Régiment et à ceux qui sont attendus ainsi qu'il a été reglé pour les Regimens qui sont arrivés de l'armée de Rochambeau; Il n'y a aucun doute à cet egard.

Je suis avec un parfait attachement. Monsieur Votre très humble et très obeissant serviteur. / Le Mis. de Ségur

M. le Cte. de Langeron.

Bureau du Mouvement des Troupes.

à Versailles le 31. Juillet 1783.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur m'écrire le 30 Juin dernier, l'état des soldats de recrue arrivés de Cadix, sur le navire d'armée l'Étoile du Nord; je ne puis qu'approuver le parti que vous avez pris de faire fournir à ces soldats les effets dont ils avaient besoin et celui que vous proposez de prendre de les faire rejoindre à mesure qu'ils seront en état.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mal de Ségur

…ieur le Cte de Langeron

Au B. du Mouvement des Troupes.

A Versailles le 10 Aoust 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. juillet dernier avec les Etats que vous y avez joints de 44. Convalescents de différents Régiments et d'un détachement de 106. hes du Regt. de Barrois qui sont rentrés à Brest sur le Vaisseau l'america.

Le Roi approuve les arrangements que vous avez faits, pour renvoyer ces Convalescents à leurs Corps respectifs

à l'égard du Détachement de Barrois j'adresse une Route à M. le Cte de Goyon pour le faire rendre de Quimper à l'Isle de Ré, où il rejoindra son Régiment.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

Le Mal de Ségur

21.

M. le Mis de Langeron.

A Versailles Le 9. 7.bre 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois, au sujet des dix ouvriers de la Compagnie de Croyer qui depuis leur rentrée à Brest ont été retenus dans ce Port pour y être employés aux réparations de l'artillerie qui y a debarquée successivement; Dès que ce travail est actuellement fini, je vais donner les ordres nécessaires pour que ces hommes rejoignent leur Compagnie à La fere

Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur./.

Le M.ae de Ségur

P. S. Je joins icy, Monsieur, la route nécessaire pour le départ de ces hommes; je vous prie de la faire passer à Brest./.

4.

M. Le C.te de Langeron M.al de Camp./. à Paris./.

15.au du Mouvement des Troupes

Rp Le 22

A Versailles le 19. 7.bre 1783.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, deux mémoires des pertes faites par le Régiment Colonel Général de l'Infanterie sur les Vaisseaux le César et le Jason, vous voudrés bien en me renvoyant ces deux pièces me donner votre avis sur ces réclamations.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obeïssant serviteur.

Le M.is de Ségur

M. Le C.te de Langeron

à Versailles le 8 Octobre 1784.

J'ai mis sous les yeux du Roy, Monsieur, la Lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 22. du mois dernier par laquelle en m'informant que le S.r de Roussel Capitaine au Regiment de Rohan Soubise a employé à son usage la somme de treize mille quarante deux livres cinq sols deux deniers qu'il avoit reçüe pour la subsistance du détachement de garnison de vaisseau dont le commandement lui avoit été confié pendant la dernière guerre vous proposés de nommer à la compagnie des grenadiers à laquelle son ancienneté l'appelloit et de le renvoyer sans pension de retraite. Sa Majesté est bien persuadée de l'exactitude et de la vérité des détails que vous vous êtes procuré sur l'abus de confiance dont cet officier s'est rendu Coupable, et Elle n'auroit pas hésité à prononcer sur son sort, si la

M.r le C.te de Langeron

à Brest

faute eut été moins grave ; mais Elle a jugé qu'il étoit essentiel qu'un délit de cette nature fut constaté par l'aveu même du coupable, pour prévenir toute réclamation. Elle vous charge en conséquence de faire transférer le Sr de Boussell à L'orient en vertu de l'ordre cy joint, de prescrire au Commandant du régiment d'assembler le conseil d'administratio[n] pour qu'il lui fasse subir un interrogato[ire] sur l'infidélité qui lui est imputée, de vous l'adresser avec l'avis des membres du conseil, et de faire mettre et détenir cet officier jusqu'a[u] nouvel ordre dans les prisons de l'orient. Lorsque l'interrogatoi[re] et l'avis du conseil vous seront parvenus, vous voudrés bien me les adresser, pour que je mette

Le tout sous les yeux de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Mis de Lafayette

fond[s]

A Versailles le 11 Juin 1785.

Indemnité de 390.# accordée au détachement du Rgt. de Picardie cy devant embarqué sur la frégate la Sibille

Je vous préviens, Monsieur, que je marque à M. de Langristin de faire délivrer au Régiment de Picardie une lettre de change de trois cents quatre vingt dix livres sur M. de Ste. James, pour l'indemniser du prix de 26. sacs qu'un détachement de ce Régiment a perdu sur la frégate la Sibille commandée par M. de Kergariou Locmaria. Je pense que cette somme doit suffire pour éteindre toutes réclamations à cet égard et je vous prie de vouloir bien en donner avis au Major de ce Corps.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur. (Signé) Le Mal. de Castries

M. le Cte. de Langeron Lt. Gal. des armées du Roy à Brest

(3122)

B.[au] du Mouvement des troupes

Versailles le 14. Avril 1783.
(15. à midy)

Votre courrier m'a remis hier, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11. de ce mois à laquelle étoit joint l'Etat des troupes que le Convoy de Cadix a debarqué à Brest, je vais répondre à chacun des Articles qu'elle contient.

Le Roy a prouvé toutes les dispositions que vous avez faites tant pour le cantonnement de ces troupes que pour contenir en sureté et en bonne discipline les Volontaires qui en font partie. Vous aurés vu par ma Lettre du 11. de ce mois quelles sont les Intentions de Sa Majesté relativement à ces Volontaires, et vous voudrez bien les mettre à exécution. au moyen de ce que les régiments qui sont en Bretagne ont deja reçu leurs volontaires et qu'ils doivent les garder je compte que la totalité de ce qui en restera pourra être placé à Belle Isle.

Vous avez très bien fait, Monsieur, d'incorporer dans les détachements de garnisons de Vaisseaux

M. Le C.te de Langeron.

les Volontaires des mêmes régiments dans la première supposition que ces derniers seroient renvoyés à leurs corps, mais vous voyés qu'il sera indispensable de les en séparer pour les rassembler avec les autres à Belle Isle.

Je vois avec plaisir que le nombre de Malades n'est pas aussi considérable qu'il y avoit lieu de le craindre.

Vous avez rempli les Intentions de sa Majesté en faisant remettre dans ses Magazins les effets de Campement dont les troupes étoient pourvües à mesure de leur débarquement.

Puisque les régiments de Rouergue et de Royal Hessedarmstads n'ont pas profité du Semestre à cause de l'éloignement, et du peu de tems qu'il y a d'ici au 1.er d'aoust, sa Majesté trouve bon que les officiers de ces régiments y restent jusqu'à ce qu'elle donne sa décision d'après les propositions que vous m'annoncés

devoir m'être adressées à cet égard.

Je vais faire expédier les ordres nécessaires pour faire rendre à leur destination ultérieure les Régiments de Rouergue, et de R.al Hesse d'armstadt; ainsi que pour faire joindre les détachemens de garnison de Vaisseaux qui sont débarqués, et je vous les adresserai incessamment, leur mouvement sera reglé de façon qu'il puisse s'opérer à l'Epoque du 15. May que vous indiqués.

Je donnerai les ordres nécessaires pour que les Commissaires des guerres constatent par des revües particulières le nombre des Volontaires rentrés dans chaque Régiment.

Sa Majesté aprouve le parti que vous avez pris de garder à Brest 12. Mineurs de la compagnie de Catelan, et elle vous autorise à les réunir au detachement de cette Compagnie qui est employé pour le Département de la Marine tant qu'il y sera nécessaire. Sa Majesté ne peut

aussi qu'a prouver que vous ayés fait passer à Nantes Les 11. Ouvriers de la compagnie de la C[illegible] et Les 10. de celle de Croyer.

A Legard des détachemens des Volontaires et autres des Régiments du corps Royal de L'Artillerie que vous avez placés a Morlaix il conviendra de les y laisser jusqu'a nouv. ordre, ceux ci ne devant point être réunis à ceux de L'Infanterie que vous allés faire rendre à Belleisle.

J'ai L'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble, et très obéissant Serviteur.

[illegible]

18. avril 1783.

Mouvement du 16. avril 1783.

Departs			Arrivée	
Guingam	1.er Juin	Rouergue	Metz	7. Juillet
Hennebon	30. May	R.al hesse d'armstadt	Landau	16. dud.
Lesneven	13. dud.	120. hom.es de Beauce	Cambray	14. Juin.
S.t Renant	17. dud	70. Id. de Chartres	Valenciennes	18. dud.
S.t Renant	17. dud.	183. Id. de Touraine	Bayonne	16. dud.
Vannes	12. dud	171. Id. de Blaisois	Chateau Trompette	2. dud.
Auray	10. dud	173. d'anjou	Arras	3. dud
Auray	10. dud	104. de Vexin	Dunkerque	8. dud.
Quimperlé	16. dud	33. de Dillon	Bouchain	13. dud.
Lesneven	13. dud	108. de Rohan Soubise	Avesnes	15. dud.
Vannes	20. dud	118. de R.al Comtois	Givet	22. dud.
Landernau	6. dud	156. de Savoye	Bethune	5. dud.
Carhaix	16. dud	16. de Viennois	Arras	13. dud.
Carhaix	12 dud	47. de R.al auvergne	Sarrelouis	20. dud.
Carhaix	12 dud.	123. d'auxerrois	Verdun	13. dud
Carhaix	12. dud	118. d'armagnac	Thionville	19. dud.
Quimperlé	16. dud	246. de Penthievre	Metz	22. dud.
Quimperlé	16. dud.	87. de Walsh	Mezieres	16. dud
Vannes	12 dud.	72. de R.al Italien	Isle d'Oleron	30. May
Vannes	10. dud.	36. d'Enghien	S.t Maixent	21. dud.

NOV 9 1919